



AIDE À LA PRATIQUE SPORTIVE  
ÉDITION 2022 - 2023

ENVIE de SPORT...

# Aide à la Pratique SPORTIVE

Site Internet : [cdos46.fr](http://cdos46.fr)

Possibilité d'aide financière sous condition de ressources

Dans la limite des coupons disponibles



PRÉFET  
DU LOT



AGENCE  
NATIONALE  
DU SPORT



LE DÉPARTEMENT



CDOS  
LOT



ACADÉMIE  
DE TOULOUSE



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS



FONDS POUR LE  
DÉVELOPPEMENT  
DE LA VIE  
ASSOCIATIVE



La Région  
Occitanie



Assurance  
Maladie



ALLIANCES  
FAMILIALES



mgen  
GROUPE VIVY



MAIF



g.pivaudran



ÉCOUTER VOIR  
OPTIQUE & AUDITION MUTUALISTES



CAPNATURE  
part de loisirs  
CANNES - TONIC



ANDROS



LA QUERCYNOISE  
Groupement De Producteurs



GRAND  
CAHORS



GRAND  
FIGEAC



DU PAYS DE  
L'ALBENQUE  
LIMOIGNE



Cazals  
Salviac



Quercy Blanc  
Département de la Région Occitanie



VALLÉE DU LOT ET DU VICTRICOLE  
COMITÉ DE COMMUNE



CAUSSES ET VALLÉES DE  
L'ORODOCÈNE  
COMITÉ DE COMMUNE



Lacation-Murat  
Comité de Commune



ccb  
Comité de Commune



CAHORS



FIGEAC



Pradines  
une ville à la carte

# Vous voulez pratiquer une activité physique dans un club ? Laissez-vous tenter.

L'aide à la pratique sportive est une aide financière pour le paiement de la cotisation ou de la licence afin que les personnes ayant un quotient familial inférieur à 800 € puissent pratiquer une activité physique et sportive de manière régulière dans le club sportif de leur choix.

Tous les membres de la famille ont le droit à une aide pour s'inscrire dans un club, enfants comme adultes.

## une aide financière

(cumul possible avec le pass sport de 50€)

- Prise en charge de **70%** dans la limite de **80€** des frais d'inscription pour les personnes ayant un **quotient familial inférieur ou égal à 500 €**.

- Prise en charge de **50%** dans la limite de **60 €** des frais d'inscription pour les personnes ayant un **quotient familial inférieur ou égal à 800 €**.

- Prise en charge de **20€** pour **tous** (sans condition de quotient familial)

Pour tous renseignements  
ainsi que le retrait de vos aides,  
trois adresses sur le territoire :



Espaces  
Publics  
Numériques



**SALVIAC**  
**05.65.41.62.43**  
Médiadhèque

mardi	9 h - 12 h	14 h - 19 h
mercredi	/	14 h - 19 h
jeudi	11 h - 12 h 30	/
vendredi	11 h - 12 h 30	14 h - 19 h
samedi	9 h - 12 h	/

**CAZALS**  
**05.65.31.69.26**  
Ancienne Perception

lundi	9 h - 12 h 30	14 h - 18 h
mercredi	9 h - 14 h	/
vendredi	9 h - 12 h 30	14 h - 18 h

**FRAYSSINET-LE-GELAT**  
**05.65.36.61.87**  
Médiadhèque

mardi	/	14 h - 18 h
jeudi	/	14 h - 18 h